

Le : 26 juillet 2019 à 16:45 (GMT +02:00)

De : "Délégation 56"

À : "contact@morbihan.fr" <contact@morbihan.fr>, "ddtm@morbihan.gouv.fr" <ddtm@morbihan.gouv.fr>

Cc : "langoelan.mairie@wanadoo.fr" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>, "JONATHAN MORICE" <jonathan.morice@bretagne.bzh>

Objet : Enquête publique - Projet d'élevage avicole de 120 000 emplacements à Langoëlan - courrier Eau & Rivières au Préfet

A l'attention de Monsieur le Préfet :

Suite à la réunion du 24 juillet du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scorff à laquelle Eau & Rivières de Bretagne siège, veuillez trouver ci-joint notre courrier complémentaire concernant les impacts du projet de poulailler de Langoëlan actuellement en enquête publique sur la disponibilité en eau du bassin versant du Scorff.

Vous en souhaitant une bonne réception, nous espérons que vous saurez réserver toute l'attention nécessaire au sujet que nous vous soulevons,

Sincèrement,

--

Monsieur le Préfet du Morbihan
Place du Général de Gaulle
56000 VANNES

À Lorient, le 26 juillet 2019

Objet : Complément à l'avis du bureau de la CLE du SAGE Scorff – projet de poulailler industriel sur la commune de Langoëlan porté par la EARL de Kermaria

Monsieur le Préfet,

Eau & Rivières de Bretagne siège au bureau de la CLE du SAGE Scorff en tant que membre représentant des associations de protection de l'environnement.

Le bureau de la CLE du SAGE Scorff s'est réuni mercredi 24 juillet à votre demande pour vous présenter son avis sur le projet d'un élevage avicole de 120 000 emplacements sur la commune de Langoëlan. Seuls six membres ont pu y participer.

Outre l'invitation tardive des membres du bureau pour élaborer son avis (invitation reçue par mail le lundi 22 juillet), nous sommes au regret de devoir vous faire part du retrait d'un point essentiel apparaissant dans une étude du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) sur une période 1994-2000 qui précise :

"on note une influence prépondérante du réservoir souterrain inférieur (fissuré), par rapport au réservoir supérieur (altéré) à l'étiage: du mois de juin au mois de septembre. La tendance d'inverse pour les autres mois de l'année. **Ce soutien de la nappe en période d'étiage (lécoulement souterrain total étant supérieur à 90 % de l'écoulement global) atteint même à son paroxysme aux mois d'août et septembre où 100 % de l'écoulement de la rivière provient de l'écoulement souterrain.**"

L'étude du BRGM 195AA01 – Socle métamorphique dans le bassin du Scorff de sa source à la mer - fait partie des pièces du dossier versées à l'enquête publique. Il s'agit de l'annexe 6 du dossier d'enquête publique.

Cette étude est cruciale au regard de l'évaluation des impacts du projet sur la disponibilité en eau du bassin versant du Scorff.

Le dossier étant silencieux sur ce point, nous attirons donc votre attention sur cette défaillance. Nous demandons que les pétitionnaires apportent davantage de précision sur le fonctionnement du forage envisagé : volumes prélevés dans le forage, volumes prélevés dans le réseau, volumes prélevés dans le forage à l'étiage, période où les besoins en haut seront les plus élevés (abreuvement, brumisation)

Siège Social

2 rue de Crec'h Uguen 22810 Belle-Isle-en-Terre
Tél. : 02.96.43.08.39
www.eau-et-rivieres.org

Effectivement, dans tous les cas, l'eau nécessaire au fonctionnement de l'exploitation proviendra de la ressource en eau souterraine puisque l'eau du réseau provient de Coët Ven à Ploërdut depuis la fermeture de la station de pompage en eau superficielle de Plaisance à Guémené sur Scorff (fermeture pour impossibilité de respecter le débit réservé).

Or, le fonctionnement de la rivière du Scorff et des zones humides attenantes est intimement lié au niveau de la nappe d'eau souterraine comme le précise l'étude sus-référencée du BRGM.

L'avis du bureau de la CLE du SAGE du Scorff relève nombre des insuffisances du dossier liés aux impacts sur l'eau et les milieux aquatiques, mais il manque la précision que nous soulevons dans ce courrier.

Le projet du poulailler industriel de 120 000 emplacements de Langoëlan est actuellement soumis à enquête publique jusqu'à lundi 29 juillet 2019. Ce courrier sera donc transmis à la commissaire-enquêtrice, ainsi qu'au vice-président de la région Bretagne également président du comité de bassin du SDAGE Loire-Bretagne.

Vu la gravité de la pression sur la ressource en eau sur notre territoire et l'urgence climatique qui nous convoque tous, nous considérons que nous avons le devoir de vous avertir de cette situation tout autant que la population. C'est pourquoi notre courrier est une lettre ouverte. De ce fait, elle est rendue accessible aux citoyens.


Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos très respectueuses salutations

Le délégué départemental du
Morbihan d'Eau & Rivières de
Bretagne
Jean-Paul Runigo



Copies :

- Madame la Commissaire-enquêtrice mandatée pour l'enquête publique de Langoëlan du 28 juin au 29 juillet 2019
- Monsieur Thierry Burlot, vice-président de la région Bretagne et président du comité de bassin du SDAGE Loire-Bretagne



Siège Social

2 rue de Crec'h Uguen 22810 Belle-Isle-en-Terre

Tél. : 02.96.43.08.39

www.eau-et-rivieres.org